

eut pour lui la suprême raison des rois; l'occupation de Breslau, la victoire de Molvice (Molvitz) lui donnèrent gain de cause (1741). Il avait à son service une armée admirablement dressée et les finances que son prédécesseur avait soigneusement épargnées; le trésor autrichien était vide, l'armée, en fort mauvais état; le succès du roi de Prusse semblait prouver la faiblesse de l'édifice que Charles VI avait si laborieusement élevé.

Toutes les ambitions se déchaînèrent à la fois contre la jeune reine; le duc de Bavière, la France, l'Espagne, l'électeur Palatin, l'électeur de Cologne. Le duc de Bavière, Charles-Albert, marié à une cousine de Marie-Thérèse, réclamait une part d'héritage en sa qualité de descendant d'Anna, fille de Ferdinand I^{er}, qui avait épousé l'un de ses prédécesseurs Albert V. Le testament de Ferdinand I^{er} portait ceci : « Au cas où nos fils seraient morts sans héritiers mâles, nos filles auraient droit à une part d'héritage ». Du moment où les femmes étaient admises à succéder, la fille aînée de Ferdinand I^{er} et sa descendance devaient, au dire de Charles-Albert, primer toutes les héritières subséquentes. D'autre part, il réclamait l'Autriche en vertu de droits de la maison de Bavière antérieurs à l'année 1156. L'électeur de Saxe, Auguste III qui avait épousé la fille aînée de l'empereur Joseph I^{er}, faisait valoir les prétentions qu'il tenait d'elle, et, au besoin, d'une parenté lointaine avec la maison de Babenberg. Les autres puissances, sans alléguer d'autre droit que celui du plus fort, voulaient tout simplement démembler l'Autriche pour s'agrandir à ses dépens. Marie-Thérèse essaya d'abord de négocier : elle offrait à Louis XV le duché de Luxembourg s'il pouvait obtenir que l'Espagne se contentât des Pays-Bas et l'électeur de Bavière, d'une partie de l'Autriche antérieure; mais ces tentatives de négociations ne réussirent pas et il fallut recourir à la fortune des armes.

Une alliance fut conclue entre l'Espagne, la France et la Bavière. Il est aujourd'hui démontré que le traité de Nymphenbourg, sous la forme où il nous a été transmis est apocryphe. Mais un fait indiscutable, c'est que la France